

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14/09/2017 à 20H30**

**Etaient présents :**

BON Bernard, BOUREILLE Patrick, FAMY Roger, GUITON Jacques, JOLY Martine, NYGREN Dominique, GAROT Marie-Françoise, PERRON Séverine, RABUT Corinne, VUILLARD Jean-Thomas,

**Absents :** CHAUX Jean-Michel, BOIVIN David, PACAUD Christelle

**Secrétaire de séance :** VUILLARD Jean-Thomas

En début de séance est intervenu M BOUGAUD Lionel, Président du FUN CAR CLUB PIERROIS afin de nous présenter la course de FUN CAR qui est organisée sur la commune dimanche 17 septembre 2017.

**1. DECISION MODIFICATIVE-BUDGET PRIMITIF 2017**

Afin de permettre le remboursement de sommes trop perçues dans le cadre du contrat d'avenir, le conseil municipal décide d'apporter au budget primitif 2017 les modifications suivantes :

art 022 - dépenses imprévues de fonctionnement minoré de 2220.40€

art 673 titres annulés majorés de 2220.40€

**2. PRIX ELEVE ENTRANT EN 6<sup>ème</sup>**

Le conseil municipal décide d'attribuer un prix de 40€ à chaque élève entrant en 6ème à la présente rentrée scolaire.

**3. TRACTION ANIMALE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mardi 19 septembre il va se rendre chez EURL ROBERT avec Florian pour mettre en place la formation.

Le Maire présente au conseil municipal un nouveau devis de la société GUILLOT concernant la citerne routière dont le montant s'élève à 1600€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte le nouveau devis et charge le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

**4. TRAVAUX HUGONNOT : CHOIX DU BANC**

L'entreprise BOIVIN TP a déposé un catalogue pour choisir le banc qui sera situé sur la place. Le choix s'est porté sur un banc tempo double et sur une poubelle Linea.

**5. VENTE DE TERRAIN**

M GRILLOT DAVID serait intéressé par une parcelle de terrain d'environ 5000m<sup>2</sup> de la commune située route de Louhans. Le prix proposé par l'assemblée délibérante est de 3€ m<sup>2</sup>. La commune prendra en charge les frais de bornage.

**6. REMBOURSEMENT FRAIS KILOMETRIQUE DES AGENTS COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle que les agents territoriaux titulaires, stagiaires et non titulaires d'une collectivité territoriale peuvent bénéficier du remboursement des frais induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la collectivité.

Considérant que les agents sont amenés à suivre des formations et assister, notamment, à des réunions d'informations, conférences ;

Missions liées à un déplacement professionnel (participation colloque, conférence, réunion, intérêt du service...)

Missions liées à toutes les actions et stages de formation.

Je vous propose de prendre en compte le remboursement des frais des missions, ci-dessous exposées :

Indemnités kilométriques :

Les taux des indemnités kilométriques susceptibles d'être allouées à l'agent utilisant son véhicule personnel pour les besoins du service sont modifiés ainsi qu'il suit, à compter du 1er août 2008 :

CATEGORIES (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2 000 Km (en euros)	De 2 001 à 10 000 Km (en euros)	Au-delà de 10 000 Km (en euros)
Véhicule :			
- de 5 CV et moins.....	0.25	0.31	0.18
- de 6 et 7 CV.....	0.32	0.39	0.23
- de 8 CV et plus.....	0.35	0.43	0.25

Motocyclette (cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup>) : 0,12 €

Vélocycle et autres véhicules à moteur : 0,09 €

Pour les vélocycles et autres véhicules à moteur, le montant mensuel des indemnités kilométriques ne peut être inférieur à la somme forfaitaire de 10 €.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

**ADOPTE**

- les modalités de remboursement des frais de déplacement proposées ci-dessus ;

**PRECISE**

- que ces dispositions prendront effet à compter du 25 septembre 2017.
- que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice et aux budgets suivants.

**7. INFORMATIONS DIVERSES**

Le Maire informe le conseil municipal que la commune de la Chaux souhaite revoir la fête de Noël. La commission de classement gîte de France est venue le 14 septembre au gîte du Presbytère.